



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance devant être tenue le mercredi 17 mars 2021 à 20 h par vidéoconférence, le conseil municipal entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel :

410, route 132 Est

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel vise à permettre l'usage d'une résidence de tourisme au 410, route 132 Est. Les usages conditionnels sont régis par le règlement R-2020-283 de la municipalité de Sainte-Luce.

Donné à Sainte-Luce, ce 25^{ième} jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un.

Nancy Bérubé

Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim